

**FLEXI FRANCE**

# Index Egalité Salariale

## Flexi France obtient la note de 93/100

TechnipFMC

22 Février, 2024

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dites « Loi avenir professionnel », Flexi France a calculé son index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. **3,1**

**France est de 93 points sur 100.**

Pour rappel, l'index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes est composé de cinq indicateurs\* mesurés selon un barème de points défini par décret :

	Nombre de points maximum de l'indicateur	Points obtenus
<b>Indicateur 1</b> : écart de rémunération entre les hommes et les femmes	40	38
	20	20
<b>Indicateur 3</b> : écart dans la répartition des promotions	15	15
<b>Indicateur 4</b> : augmentation attribuée au retour de congé maternité (704 1910:270)		